



**DECLARATION DE L'ASSOCIATION NOS ANNEES DE VIE (ONG ANAVIE)
DANS LE CADRE DU PASSAGE DU TOGO A L'EPU
(3^{ème} RAPPORT DU TOGO)**

M. le Président, mesdames et messieurs les représentants des Etats parties à l'Examen Périodique Universelle (EPU), mesdames et messieurs les Responsables des OSC œuvrant dans la défense et la promotion des droits de l'Homme, mesdames et messieurs représentants le gouvernement du Togo.

C'est un véritable honneur pour l'ONG ANAVIE (Association Nos Années de Vie) de prendre part à cet examen du 3^{ème} rapport du Togo dans le cadre de l'Examen Périodique Universel en vue de partager avec vous l'état de la mise en œuvre des recommandations depuis le dernier passage du Togo.

Tout en encourageant le gouvernement togolais à poursuivre ses efforts dans la protection des droits de l'homme, L'ANAVIE veut soulever certaines préoccupations relatives à la situation des personnes âgées, des minorités sexuelles et des personnes vivant avec un handicap.

Sur les personnes âgées :

Au Togo, Les personnes âgées sont très vulnérables sur les plans économique, sanitaire et social et subissent parfois des maltraitances. Près de trois personnes âgées sur cinq (58,4%) n'ont aucune source de revenus et sept personnes âgées sur dix (70,5%) vivent avec moins de 10 000 F CFA (20 \$US) par mois. La situation est plus préoccupante en milieu rural où la majorité des personnes âgées (58,5%) n'est pas en mesure d'avoir un repas par jour. Les pensions de retraites peuvent descendre jusqu'à 5854 FCFA (10,64 \$US) par mois pour les civils retraités et 5509 FCFA (10 \$US) pour les militaires retraités.

La population âgée togolaise fait face au double fardeau de santé lié d'une part aux maladies ordinaires et d'autre part aux maladies spécifiques de vieillesse comme l'arthrose, la polymédication, la polypathologie, la démence, les troubles visuels et auditifs. Il n'existe pas de structures spécialisées dédiées à leur prise en charge.

En outre, le poids des pratiques sociales et culturelles notamment les croyances aux forces occultes, à "la magie noire" ou à la "sorcellerie", plus répandue en zones rurales conduit à

discriminer les personnes du troisième âge qualifiée de “sorcières” et les expose ainsi à des violences physiques, morales et des menaces voire à la vindicte populaire etc.

Concernant les minorités sexuelles :

Elles ne sont généralement pas inquiétées pour leur comportement mais font l’objet de discrimination au sein de la communauté. Les conceptions socio- culturelles jouent de ce fait, un rôle important dans cette démarche. Ces dernières vivent au sein de la société sans pour autant avoir le droit de vivre publiquement leur orientation sexuelle sous peine de tomber sous le coup de la loi qui n’est pas appliquée dans sa rigueur. Aussi selon les informations reçues de l’Association Afrique Arc-En-Ciel, les personnes LGBTI subissent des agressions physiques, verbales, des cas d’arrestations et de détention arbitraire, d’éviction de domicile, de chantages et d’extorsions de fonds autant de la part des forces de l’ordre et de sécurité que des particuliers. Dans son rapport de 2019 sur les droits de l’homme au Togo, le département de l’Etat américain indique que les militants ont signalé que les violences contre les personnes LGBTI étaient courantes, mais que la police ignorait les plaintes. La sécurité et l’intégrité des défenseurs des droits humains travaillant sur la thématique LGBTI est menacée. Les militants des droits des LGBTI rencontrent souvent des difficultés pour faire enregistrer leurs organisations.

Sur les personnes vivant avec un handicap :

L’un des défis auxquels ces personnes sont confrontées reste l’éducation, la formation et leur réinsertion sur le marché de l’emploi. Plusieurs dispositions prises pour promouvoir et protéger leurs droits ne sont pas pour la plupart opérationnelles. Des conditions particulières ne sont pas prises en leur faveur dans le cadre des concours professionnels. On note aussi l’absence de centres professionnels en santé et réadaptation physique dans plusieurs localités, la rareté des spécialistes de la santé et réadaptation physique tels que ceux de la Neuropédiatrie et de la psychomotricité, le manque de matériel didactique et outils pédagogiques à l’échelle nationale. L’amélioration de l’accessibilité des personnes vivant avec un handicap aux infrastructures est encore délicate. La plupart des anciens bâtiments administratifs ne sont toujours pas tous dotés de rampes pour faciliter l’accès aux personnes handicapées.

RECOMMANDATIONS

Au regard de tout ce qui précède, l’ONG ANAVIE encourage le Comité à recommander à l’Etat togolais de :

- Adopter l’avant-projet de loi relative à l’amélioration des conditions de vie des personnes âgées au Togo d’ici 2024 ;
- Augmenter le budget de la Direction des personnes âgées pour qu’elle puisse mieux jouer son rôle à l’égard des personnes âgées ;
- Prendre des mesures légales pour mettre les minorités sexuelles à l’abri de toute forme de violence et marginalisation au sein de la population togolaise d’ici 2025 ;
- D’adopter l’avant-projet de loi relative à la promotion et à la protection des personnes vivant avec un handicap d’ici 2024.

- Redoubler d'effort pour rendre accessible plus de quatre-vingt pour cent (80%) des infrastructures administratives et publiques aux personnes vivant avec handicap d'ici 2025.
- Ratifier d'ici 2024 le protocole à la charte africaine relatif aux droits des personnes vivant avec un handicap.